



SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Transport terrestre: organiser la zone tampon du PK 12 de Libreville

Libreville/Gabon

E Syndicat libre des transporteurs terrestres au Gabon (Syltteg) a procédé, jeudi dernier, à la mise en place d'une coordination générale des transporteurs de la zone tampon du PK 12.

Cette nouvelle organisation s'est traduite par l'installation du président du bureau central en la personne de Gérald Ndoh Mba et de quatre présidents des bureaux par ligne, à savoir Henry Ondo pour le tronçon de l'Ancienne route, Guy Rostand Obiang Mba pour celui de l'Amanguier, Hervé Brice Moussotsi pour Essassa et Emmanuel Mbassi Tobie pour celui du PK13.

" Il était important pour le syndicat, en partenariat avec

l'ensemble des transporteurs, d'avoir une organisation dans les normes au niveau du PK 12, afin de mieux résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les transporteurs de cette zone tampon entre la ville de Libreville et celle de Ntoum, notamment la dérégulation au niveau des chargements, l'exiguïté de l'espace, les contrôles intempestifs des forces de l'ordre et les problèmes de légitimité avec la mairie de Ntoum", a déclaré le président du Syltteg, Jean-Robert Menie.

Ces nombreuses difficultés auxquelles font face les transporteurs de la zone tampon du PK 12 au quotidien sont à l'origine de l'augmentation des tarifs pratiqués dans cette partie de la capitale.



Le président du Syltteg, Jean-Robert Menié (premier plan), entouré des membres du bureau de coordination générale.

Sécurité et santé au travail: installation des membres du Comité de la SGEPP

Le clin d'œil de lubek



Jean MADOUMA Libreville/Gabon

actions destinées à garantir la sécurité et la santé de ses employés, le directeur général de la SGEPP (Société gabonaise d'entreposage des produits pétroliers), Pierre Wilfried PissaTchambo, a décidé de renouveler le fonctionnement du Comité de sécurité et de santé au travail au sein de cette entreprise. La cérémonie s'est tenue en présence de l'inspecteur spécial du Travail du secteur pétrolier et du représentant de la direction de la prévention des risques professionnels de la CNSS. Les agents élus par collège catégoriel ont ainsi été " renvoyés à l'exercice de leurs nouvelles fonctions ". Il s'agit de Jean Crispin Lepepe, Laure Oyoue Renamy Seyet et Thinault Carrel Angoue.

Jusque-là régi selon les normes européennes sous l'appellation Comité d'hygiène, de sécurité et de santé, l'organe mis en place, qui prend donc la dénomination de Comité de sécurité et de santé au travail, sera désormais arrimé à la réglementation



Les membres du Comité de sécurité et de santé au travail de la SGEPP ont été instruits sur leurs missions.

dispositions de l'arrêté 006/MTEPS salariés a été atteint pendant 12 mois sur la mise en place du Comité sécurité et santé au travail (CSST) que le directeur général de la sécurité et de la santé au travail, Dr Yannick Steve Ondo, a procédé à l'installation des membres de cette instance au cœur de l'appareil administratif de toute entreprise en phase avec la réglementation et les exigences du Code du travail ainsi que de la sécurité sociale. " C'est une obligation de la loi qui est bien étayée par l'arrêté 006 qui fait obligation aux entreprises ayant plus de 50 employés de mettre en place ce comité de sécurité

En effet, c'est conformément aux au travail, si l'effectif d'au moins 50 consécutifs ou au cours des 3 années précédentes. Pour les structures qui n'atteignent pas les 50 employés, ce seront les délégués du personnel qui vont assumer ce rôle pour la prévention des risques et sensibilisation dans la société ", a expliqué Dr Yannick Steve Ondo.

> La volonté du DG de la SGEPP est d'asseoir l'intégralité des bases assurant une gestion optimale de la condition du travailleur au sein de cette entreprise stratégique, notamment en cette période de pandémie de Covid-19.